



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Cour d'appel de Paris**

**PARQUET GENERAL**

Paris, le 17 NOV. 2023

Service des contestations de  
classement sans suite

**Madame la Procureure générale près la Cour  
d'appel de Paris**

à

A.FR.AV  
2811 chemin de Saint-Paul  
Parc Louis Riel  
30129 MANDUEL

**OBJET : CONTESTATION CLASSEMENT SANS SUITE**  
**N/REF : 2023/06126 /SGEPG**  
**V/REF : Votre classement sans suite n° 2220100017/4**

Monsieur,

Par courrier reçu le 6 Octobre 2023, vous avez formé un recours contre la décision de classement sans suite prise par le parquet de PARIS, de la plainte que vous avez déposée.

Au regard des éléments qui m'ont été communiqués, je vous indique que je n'entends pas remettre en cause cette décision.

Il vous appartient, si vous le souhaitez, et sous réserve des règles de procédure pénale, de mettre vous-même en mouvement l'action publique.

Vous pouvez, pour ce faire, soit citer directement devant le tribunal correctionnel la personne que vous mettez en cause, soit saisir le doyen des juges d'instruction du tribunal judiciaire du lieu de l'infraction d'une plainte avec constitution de partie civile.

Je vous précise que la présente décision n'est susceptible d'aucun recours.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**P/LA PROCUREURE GÉNÉRALE**

**Eric FOUARD  
Avocat général**

